

Docteur PAUL CARAYON
DIPLOMÉ DE MÉDECINE LÉGALE ET DE PSYCHIATRIE

ÉTUDE
ANTHROPOLOGIQUE
D'UN DÉCAPITÉ

LYON
EDITIONS DU SERVICE PHOTOGRAPHIQUE
DE L'UNIVERSITÉ
1927

a papa et a mammy

Comment pourrai je vous dire
toute ma tendre affection et toute
ma reconnaissance - Si j'ai
aujourd'hui une situation, si j'ai pu
arriver à être un peu quelque chose, ne
vous le doutez pas ? - N'est ce pas vous
qui avez fait tout pour moi, quelquefois
même plus que vous ne le pouvez -
C'est avec une bien douce

ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE

D'UN DÉCAPITÉ

émotion que je vous en remercie
encore - Je voudrais être
aujourd'hui près de vous, pour vous
embrasser et vous redire que votre
petit Paul ne vous oubliera jamais.

Paul

A4592
F3 D 14

TRAVAIL DU LABORATOIRE DE MÉDECINE LÉGALE,
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE LYON
Professeur ÉTIENNE-MARTIN



ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE D'UN DÉCAPITÉ

PAR

Le Docteur PAUL CARAYON

Diplômé de Médecine Légale et de Psychiatrie de l'Université de Lyon.
Ancien externe des Hôpitaux de Bordeaux
Ex-élève à l'Ecole du Service de Santé Militaire.

LYON

ÉDITIONS DU SERVICE PHOTOGRAPHIQUE
DE L'UNIVERSITÉ

1927



A MES GRANDS PARENTS

A MON PÈRE ET A MA MÈRE

*à qui je dois tout, je dédie ce modeste
travail en témoignage de ma recon-
naissance et de mon inaltérable
affection.*

A MA FEMME

*Faible témoignage de mon infinie
tendresse.*

A MON FRÈRE

A MES BEAUX-PARENTS
M^me et M. L. ARMENGAUD
Chevalier de la Légion d'Honneur.

A TOUS MES PARENTS

A TOUS MES AMIS

A MON MAITRE ET PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR ETIENNE MARTIN
Professeur de Médecine Légale et de Déontologie.

Nous le remercions très respectueusement pour le grand honneur qu'il nous a fait en acceptant la présidence de cette thèse qu'il nous a inspirée.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR AGRÉGÉ MAZEL

A MONSIEUR LE MÉDECIN-MAJOR COSTEDOAT

Professeur agrégé au Val-de-Grâce.

A MES MAITRES CIVILS ET MILITAIRES

A MES JUGES

AVANT - PROPOS

C'est à M. le Professeur Etienne Martin que nous devons l'inspiration de ce travail qu'il a facilité largement par de nombreux conseils donnés toujours avec la plus grande bienveillance. Aujourd'hui, nous le prions d'agréer, avec l'hommage de notre respectueuse admiration, l'expression de notre vive reconnaissance pour le grand honneur qu'il nous fait en présidant cette thèse.

Nous remercions aussi M. le Professeur agrégé Mazel de son enseignement et des conseils qu'il nous a prodigués longuement avec son amabilité habituelle.

Nous prions également M. le Médecin-Major Costedoat de croire à toute notre gratitude pour avoir bien voulu s'intéresser à nos efforts et nous aider dans notre travail.

Nous devons adresser maintenant à tous nos Maîtres civils et militaires des Facultés de Lyon et Bordeaux toute notre reconnaissance pour les principes solides de la clinique française qu'ils nous ont enseignés et pour l'égale bienveillance qu'ils nous ont toujours témoignée.

INTRODUCTION

La question du bien et du mal fut de tous temps envisagée et les criminalistes édifièrent sur la genèse du crime de nombreuses doctrines.

Le libre arbitre et la normalité biologique du criminel étaient depuis longtemps soutenus lorsque, partant de Milan vers 1876, les idées de Lombroso, faisant du criminel une entité anthropologique, vinrent révolutionner l'école classique.

En France, les Professeurs Lacassagne et Etienne Martin s'élevèrent contre l'absolutisme de cette conception, contestant l'action unique des facteurs anthropologiques et introduisant l'idée des facteurs sociaux.

Un criminel ne se décèle pas par un seul examen anatomique, c'est toute une observation qu'il faut relever; nous allons le montrer dans notre première partie et nous étudierons ensuite le cas particulier du criminel Paul Badin.

PREMIERE PARTIE

L'étude de l'observation complète d'un criminel
à la valeur d'un document biologique.

Nous pouvons étudier, chez un criminel, ses antécédents, sa manière de vivre et sa constitution particulière.

L'ancienne école Italienne de Lombroso ne considérait chez lui que le point de vue physique, le criminel avait un type particulier en naissant qui se traduisait en lui par divers signes anatomiques tels que le développement exagéré du maxillaire inférieur, l'existence d'une fossette spéciale occipitale moyenne correspondant au vermis du cervelet, une asymétrie crânienne et bien d'autres anomalies encore, et de plus par un sens moral particulier qui faisait d'eux des fous moraux que rien ne pouvait faire varier.

Depuis, l'école Lyonnaise montra l'insuffisance des doctrines Italiennes et la nécessité d'étudier chez un criminel un grand nombre de facteurs qui interviennent dans la genèse du crime. Comme en Clinique, dans le cas d'une affection pathologique, il nous faut considérer ici l'hérédité, la constitution, le tempérament propre de l'individu et le milieu de contagion dans lequel il vit.

Il faut savoir ce qu'étaient les parents au point de vue santé physique d'abord, au point de vue santé morale ensuite. Les deux étant souvent étroitement liés. Nous entrons là dans le vaste champ de l'hérédité : hérédité physique et hérédité morale.

Les statistiques ne laissent aucun doute sur l'importance de ces facteurs. D'après les calculs de Lorre, sur 8.000 mineurs qui étaient détenus dans les prisons françaises à la date du 31 décembre 1864, 38 % étaient des enfants de vagabonds, de criminels et de prostituées, et 60 % étaient de naissance illégitime. En Amérique, une recherche analogue relevait en 1869, parmi les détenus mineurs des différents Etats, de 23 % à 50 % d'enfants d'ivrognes. En Angleterre, parmi les criminels jugés dans l'année 1890, on a trouvé 43,5 % d'enfants d'épileptiques et 43,5 % d'enfants d'ivrognes.

La constitution du criminel doit être examinée, mais les stigmates physiques ne sont pas absolus, une tare corporelle n'implique pas forcément une infériorité psychique, ni une infériorité morale. On rencontre des gens physiquement dégénérés qui possèdent de belles facultés morales, et au rebours des vices incontestablement héréditaires qui ne s'accompagnent d'aucune tare physique. Il n'y a, pour Bechterew, que la criminalité invétérée,

la criminalité des récidivistes qu'on ait réussi à mettre en rapport avec un certain degré de dégénérescence physique, très diffuse du reste.

Le tempérament propre de l'individu a été bien étudié par le Professeur Etienne Martin et le Docteur Beaufort et ils ont comparé à juste titre le germe particulier aux délinquants qui constitue le tempérament criminel avec cette sorte de débilité congénitale de l'organisme mise, par exemple, en évidence au point de vue rénal par Lecorché et Arnozan, et au point de vue hépatique par Glénard.

Il faudra une cause quelconque mettant l'organisme en état de moindre résistance pour permettre à la tare organique d'apparaître, comme il faudra souvent un milieu spécial pour permettre au tempérament criminel de se développer.

Le milieu, les conditions de vie extérieure agissent donc et devront être soigneusement notés dans une observation criminelle. L'absence de l'unité familiale, les mauvaises fréquentations, l'insuffisance d'éducation, le mauvais exemple, la promiscuité avec des prostituées dont on a montré l'équivalence chez elles de ce tempérament criminel, tous ces facteurs jouent un grand rôle dans le développement de la criminalité. En dehors de ces causes sociales, il faudra incriminer souvent certaines représentations théâtrales et cinématographiques qui conspirent à exciter la curiosité malsaine et à réveiller les bas instincts ; la loi sur la liberté absolue de la presse sans le complément d'une responsabilité effective, et aussi celle de la tolérance des débits de boisson. Ces différentes causes aiguillant toutes vers le mal font

songer au précepte d'Hippocrate « *Tout concourt, tout conspire, tout consent* ».

Nous voyons les causes multiples qui interviennent dans la genèse du crime, et la nécessité des observations analytiques pour constituer une synthèse. Nous allons appliquer cette méthode au cas du sieur P. Badin.

DEUXIEME PARTIE

Observation de Paul Badin.

Paul Badin est né le 23 février 1897 à Chassagny-sur-Rhône, et a été exécuté à Lyon le samedi 20 janvier 1917, il était âgé de 20 ans.

1. Antécédents héréditaires.

Le grand-père de P. Badin était un alcoolique invétéré et il fut trouvé noyé, sans doute à la suite d'une crise d'alcoolisme aigu. Le père Badin dont les renseignements obtenus sont bons est employé aux tramways de Lyon; sa première femme étant morte en couches, il épousa sa belle-sœur qui meurt à son tour de tuberculose, et il se remarie pour la troisième fois avec Mme Malot.

L'oncle de Badin est un bon ouvrier forgeron travaillant régulièrement.

Ses grands-parents maternels sont de petits propriétaires ruraux à St-Barthélemy-de-Vals.

Ses frères qui travaillent tous n'étaient que très peu en relation avec le condamné.

2. Antécédents personnels.

Nous allons étudier ici l'histoire de son enfance et de son adolescence, ses fréquentations et ses antécédents pathologiques.

ENFANCE ET ADOLESCENCE. — La mère de P. Badin étant morte en couches, ce dernier resta jusqu'à l'âge de 7 ou 8 ans chez sa grand'mère, puis il partit pour St-Vallier de la Drome habiter chez son père qui était remarié. Deux ans plus tard, il vient avec sa famille habiter Lyon ; il fréquente pendant quelque temps, mais bien irrégulièrement, l'école communale de la rue Vendôme, puis ses parents le placent garçon de courses.

Il reste deux mois chez M. Genevrey pharmacien, trois mois chez M. Sangolphe et quitte ces emplois pour entrer comme apprenti pilonier aux chantiers la Buire. Il reste ainsi sept mois dans cette place qu'il quitte pour entrer comme ramasseur pendant un mois au service d'un fabricant de boulons, pour retourner à nouveau pendant sept mois aux usines la Buire. P. Badin avait alors 13 ans, son père l'envoya à St-Barthélemy-de-Vais chez ses grands-parents maternels où pendant un an il aida aux travaux des champs. En 1912 ayant 15 ans, il part seul et va à Chassagny travailler un mois chez un cultivateur M. Lambre, il rentre ensuite à Lyon et va habiter chez son père.

Il travaille deux mois aux forges de la Vilette, puis

trois mois comme manœuvre chez un maçon. Mais il ne s'entendait pas, dit-il, avec sa belle-mère qui prenait tous ses salaires et, à la suite d'une discussion avec elle, il va habiter seul dans un garni de la rue St Michel. Quelque temps après, il va travailler comme domestique chez M. Platre cultivateur à Bron, puis chez M. Chedecal au petit Parilly, où il reste trois mois.

Il se fait ensuite sellier allant travailler quatre mois chez M. Cheneuvrier, pour s'établir ensuite à son compte aux Essarts de Bron.

Les revenus n'étant pas brillants, il consent à rentrer chez son père qui le fait placer à l'arsenal de Perrache où il reste seulement un mois, puis à l'arsenal de la Mouche.

Il n'habitait pas chez lui depuis trois mois, qu'il en repartait pour aller vivre chez son oncle route d'Heyrieux ; mais, s'étant fait renvoyer de l'arsenal pour vol au préjudice d'un de ses camarades d'atelier, et son oncle ayant déjà eu à se plaindre de son indélicatesse, ce dernier ne voulut plus le loger.

N'ayant plus ni travail, ni domicile, il couche, dit-il : « près de la rue St-Michel ».

Nous sommes en décembre 1915 ; il va travailler quelques jours chez un charron, puis chez un carrossier, mais vit surtout d'expédients et de revenus ignorés.

Nous voyons, d'après ce court exposé, que P. Badin en cinq ans a travaillé dans 18 places, restant fort peu dans chacune d'elles et changeant à chaque fois de profession ; c'est une marque d'absence d'esprit de suite, d'instabilité mentale.

LES FRÉQUENTATIONS. — Tout jeune et lorsqu'il était

chez ses grands-parents à St-Barthélemy, P. Badin se plaisait à fréquenter les petits voyous de la commune et à vagabonder avec eux. Plus tard, son oncle nous raconte qu'il avait de mauvaises fréquentations et délaissait son travail pour aller au cabaret avec ses amis.

Nous lui connaissons plusieurs acolytes peu recommandables qui furent aussi mêlés à la genèse du crime dont P. Badin fut le principal auteur :

L., âgé de 21 ans, individu sans profession, paresseux, dont les renseignements fournis sont très mauvais et les moyens d'existence inconnus.

C... LÉON, âgé de 17 ans, déjà accusé à 15 ans de vol et de complicité, mais acquitté comme ayant agi sans discernement. Badin a raconté que ce dernier avait la spécialité des vols aux devantures et qu'il s'était vanté du vol d'un réticule, commis un jour en pleine rue Duguesclin, et dans lequel il y avait un peu d'argent, « deux jolis trousseaux de clefs et deux médailles, une en or et une en argent qu'il voulait donner à sa sœur ».

En outre, le 16 janvier, il fut arrêté et conduit au poste de police de Bron pour tentative de vol chez un épicier.

G..., soldat déserteur de la légion étrangère, condamné 4 fois par le conseil de guerre ; il sortait lors de son engagement dans l'armée d'une colonie pénitentiaire. Il portait de nombreux tatouages, notamment sur les jambes les inscriptions : « Marche ou crève », « Mort aux vaches ».

En dehors de ces fréquentations, P. Badin était un jeune homme de bonnes fortunes. Il avait été, lorsqu'il travaillait à l'arsenal, en relations intimes avec une fille

nommée JEANNE habitant rue d'Avignon et dont la vie régulière est loin d'être connue. La tante de P. Badin, dans sa déposition, accuse les relations féminines d'avoir « détourné et démoralisé son neveu qui, joli garçon, avait été débauché par elles ».

Il était aussi en rapport avec une personne habitant dans la même maison que ses parents, et dont le mari était à la guerre. Ces relations déplaisaient beaucoup au père Badin et c'est à la suite d'une discussion à ce propos qu'il partit habiter chez son oncle.

Là aussi, il fréquenta assidûment une voisine surnommée LA PARISIENNE, chez laquelle il pénétrait tous les jours, le mari étant parti au travail, en passant par la fenêtre, pour n'être pas aperçu de son oncle qui lui avait fait plusieurs observations. M. B..., frère de celui qui nous occupe, disait dans sa déposition : « Paul me paraît avoir été débauché par les femmes, et notamment par la Parisienne ; son père lui avait fait des observations à ce sujet, mais il n'en avait pas tenu compte et il n'a pu se maintenir dans aucun atelier, même pas à l'arsenal, préoccupé qu'il était de retrouver cette femme ».

Il nous semble en définitive que les fréquentations de P. Badin ont joué un certain rôle dans son évolution morale, nous retrouverons dans son affaire criminelle des conseils et des menaces de la part de ses camarades, pour le pousser au crime.

ANTÉCÉDENTS PATHOLOGIQUES. — Nous ne retrouvons aucune trace de maladie aiguë ; d'après son père, il n'a jamais eu de troubles cérébraux dans son enfance. On

ne relève dans ses antécédents pathologiques qu'une simple fracture de jambe d'origine traumatique. Il n'y avait pas d'alcoolisme jusqu'aux dernières années, en 1915 seulement il commença à fréquenter assidûment les cafés et il devint un habitué d'un établissement place du pont.

C'est un homme de petite taille 1 mètre 61, plutôt faible et versé pour cette raison dans l'armée auxiliaire.

3. Education.

L'éducation de P. Badin doit avoir souffert d'un manque de direction énergique, à la base. Il fut élevé, en effet, jusqu'à l'âge de 8 ans par sa grand'mère, loin de l'autorité paternelle. Revenu ensuite dans sa famille, ses parents semblent ne pas avoir exercé sur lui une surveillance assez active, il manque l'école puis, lorsqu'il travaille, il change souvent de place sans motifs.

Agé seulement de 15 ans il part seul à Chassagny et à 16 ans fuit le logis paternel pour aller habiter un garni de la rue St-Michel. Un jour, revenant chez ses parents pour chercher des effets, il se livre sur la femme de son père à des violences qui auraient pu avoir une issue malheureuse sans la présence de ses enfants.

P. Badin était, d'après les dires de son père, « *très gentil lorsqu'il était tout petit, mais c'est en grandissant que, sous l'effet de mauvaises fréquentations, son caractère devint de plus en plus mauvais* ».

Les renseignements obtenus sur sa conduite et sa moralité sont très mauvais, il est paresseux, menteur, sans probité, sournois, sachant s'attirer quelquefois la sym-

pathie de certaines personnes, et nous verrons dans le récit de son crime quel moyen il employa pour tuer une enfant de 6 ans.

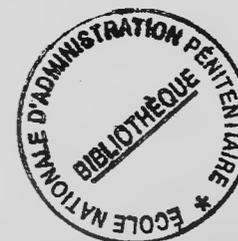
4. Instruction.

Ayant fréquenté irrégulièrement l'école et ayant changé à plusieurs reprises de domicile : Chassagny, St-Vallier, Lyon, son bagage intellectuel était des plus réduits. Son degré d'instruction était celui d'un homme qui sait simplement lire et écrire de manière à pouvoir se servir utilement de ses connaissances. Une lettre adressée pendant son emprisonnement au juge d'Instruction fait preuve d'une instruction primaire moyenne.

5. Actes délictueux.

Jamais condamné, P. Badin n'en avait pas moins commis à plusieurs reprises certains actes délictueux.

Alors qu'il logeait chez son oncle, une amie venant un jour en visite avait laissé dans une voiture d'enfant un portemonnaie qui disparut et fut retrouvé ensuite, vide sur un tas de décombres, dans la cour de l'immeuble. Quelques jours après, un épicier du voisinage étant mort, Badin alla veiller avec un de ses camarades ; une tirelire fut dérobée, sur une cheminée et retrouvée, quelques jours plus tard, brisée sur le même tas de décombres. P. Badin fut fortement soupçonné, en effet, quelques temps après il commit un vol de lapins chez un employé de banque et fut ensuite renvoyé de l'arsenal de la



Mouche, où il travaillait, pour avoir volé 97 francs à un pilonnier, camarade d'atelier.

6. Actes criminels.

Nous allons exposer ici l'histoire du double crime du Petit Parilly et le Rapport de Monsieur le Professeur Etienne-Martin, Médecin-expert dans cette triste affaire, qui montre bien avec quelle sauvagerie et quel acharnement le meurtre fut commis.

HISTOIRE DU CRIME

Dans les premiers jours du mois de janvier 1916, P. Badin, L... et C..., se trouvant tous sans argent, décidèrent pour s'en procurer de commettre dans les environs de Lyon quelque vol fructueux. P. Badin indiqua deux coups à faire : l'un dans la commune de Bron au « Petit Parilly » chez les époux Chedecal, l'autre chez la veuve Darcieux, cultivatrice à Feyzin. Ayant successivement servi comme domestique dans ces deux maisons, il connaissait parfaitement la disposition des lieux ainsi que les habitudes des personnes qui les habitaient.

La plus grande proximité fit opter pour la ferme du Petit Parilly, habitée par une famille de maraîchers et de laitiers : la famille Chedecal qui se composait du grand-père, de la grand-mère, le fils était mobilisé au front, et il restait avec les bons vieux, la jeune femme et sa petite fille Jeanne âgée de 6 ans.

Le 12 janvier, vers 7 heures du matin, P. Badin, L. et C. se rendirent à Bron pour essayer de mettre leur projet à exécution. Arrivé près de la ferme, L. quitta C. et Badin, et sur les indications de ce dernier entra demander le chemin de l'habitation de Monsieur Pajot, un voisin. Ce n'était qu'un prétexte et il s'agissait, en réalité, de savoir si Monsieur Chedecal père était chez lui. Il y était en effet, et L. se retira cette fois avec ses deux camarades qui étaient restés cachés derrière une meule de paille, dans la direction opposée à celle de Payet. La grand-mère Chedecal qui était sortie avec la petite Jeanne montrer la route à L., vit le manège des trois comparses et fut quelque peu étonnée.

Dans la soirée, ils firent la connaissance, Cours Gambetta, d'un légionnaire déserteur, nommé G. qui se trouvait sans argent et cherchait aussi un mauvais coup à faire. L. et C. lui proposèrent de venir avec eux à la ferme Chedecal et lui racontèrent le coup manqué du matin. G. accepta avec plaisir et déclara, que si « *cette fois quelqu'un gueulait on le descendrait* », ceci en réponse à une observation de Badin disant que dans la nuit il y aurait, en plus, la jeune femme Chedecal, absente le matin pour la vente du lait.

Ils partirent de Lyon à 6 heures par le train payé par le légionnaire, qui avait vendu son rasoir à cet effet. Il faisait nuit noire à l'arrivée à la ferme, mais les aboiements du chien donnèrent l'éveil, la jeune femme sortit dans la cour, puis rentra, et les malfaiteurs cachés derrière une meule de paille entendirent barricader la porte. Ils durent encore se retirer.

Dans les soirées du 13 et du 15, ils renouvelèrent en-

core leurs tentatives avec l'intention bien arrêtée de supprimer tous les témoins gênants. Mais les deux fois encore P. Badin et ses complices échouèrent dans leurs tentatives, leur présence ayant été signalée trop tôt par le chien de la ferme.

L. et C. jugèrent alors le coup impossible à faire, et voulurent aller opérer chez la veuve Darcieux à Feyzin, mais Badin déclara à ses camarades : « *qu'ils n'avaient pas de sang dans les veines, qu'ils étaient des poules mouillées, et qu'il était décidé à agir seul* ».

Le dimanche matin P. Badin et G. y retournèrent seuls, mais ils trouvèrent en chemin une jeune laitière, nièce de Monsieur Platre, où avait travaillé Badin, et les deux malfaiteurs jugèrent que ce n'était pas le moment de commettre le crime ; ils rentrèrent à Lyon. Le dimanche soir ils couchèrent tous deux au repos du soldat et le lendemain, 17 janvier, P. Badin partit seul, de bonne heure, conseillé par le légionnaire de ne pas hésiter à tuer les gens s'ils criaient. Malgré ce conseil, il n'emporta aucune arme ; il est vrai qu'il n'en possédait peut-être pas !

Il arriva vers sept heures et demie au Petit Parilly ; Madame Chedecal jeune était partie à Lyon vendre le lait et le grand-père s'était absenté pour aller emprunter une bascule à un voisin.

P. Badin entra et expliqua, qu'étant mobilisé et sur le point de quitter Lyon il venait dire adieu à ses anciens maîtres. Madame Chedecal ne crut pas pouvoir se dispenser de le faire asseoir et lui offrit une tasse de café. Il s'installa à côté de la table et la petite Jeanne inconsciemment alla se mettre à côté de lui. Une voisine vint

alors chercher du lait et Madame Chedecal inquiète de se trouver seule avec P. Badin, lui proposa de rester un moment, mais la voisine pressée, ne put s'attarder et repartit.

Bientôt jugeant que l'heure était venue d'agir, P. Badin se leva comme pour sortir et se dirigea vers la porte suivi de Madame Chedecal. Sur le seuil, il vérifia que personne ne venait du dehors, puis tout à coup se retournant il asséna à cette vieille femme un formidable coup de poing sur la tempe. La malheureuse tomba à terre et la petite Jeanne prise de peur s'échappa de la cuisine en courant. P. Badin se mit à sa poursuite, mais profitant de cet instant, Madame Chedecal parvint à se lever et sortit dans la cour.

Aussitôt le criminel revenant sur elle la frappa à nouveau jusqu'à ce qu'elle tombe sur le pas de la porte, et comme elle criait il la saisit par les bras et la traîna à l'intérieur de la cuisine.

Ayant pris bien soin de fermer la porte au verrou pour ne pas être dérangé ni vu du dehors, il s'agenouilla sur la poitrine de sa victime et d'une main il lui serra la gorge tandis que de l'autre il lui portait des coups sur la tête et au visage. Il déclara plus tard avoir entendu craquer les côtes de sa victime qui se brisaient sous la pression de ses genoux. Enfin, comme la pauvre femme gémissait encore, il se releva et l'acheva à coups de talon.

Constatant que la vieille femme avait cessé de vivre, il pensa à la petite Jeanne qui avait fait pendant ce temps le tour de la maison et appelait son grand-père. Il fallait supprimer ce témoin ; ni l'âge, ni la grâce enfantine

de la mignonne petite fille n'émeuvent l'assassin. P. Badin passa de la cuisine dans la chambre de Monsieur Chedecal et, par la porte extérieure de cette pièce, il appela l'enfant, se faisant doux, la rassurant, lui disant que « *c'était pour rire* ». La petite fille n'ayant plus peur, sans méfiance, rentra. Badin referma la porte sur elle, s'assit, prit l'enfant entre ses deux genoux et tout en lui comprimant la poitrine, noua ses mains autour du cou de la pauvre petite et serra jusqu'à ce qu'il la vit rendre du sang par le nez et par la bouche. Il laissa alors glisser le corps à terre et comme l'enfant respirait encore, l'assassin lui noua fortement un mouchoir autour du cou, puis lui porta étant debout quatre ou cinq coups de talon sur la tête et sur la poitrine.

Ce second crime accompli, Badin enjambant ses deux victimes traversa la cuisine et se rendit dans la chambre de Madame Chedecal jeune où il pensait trouver de l'argent. Il visita et fouilla une commode, ainsi que les tiroirs d'une armoire où il savait cachées les économies du ménage. Il réussit à s'emparer de onze pièces de cinq francs, de deux billets de vingt francs, de la montre et de la chaîne en or de Monsieur Chedecal et partit avec ce butin.

Quelques instants après, Monsieur Chedecal rentrant chez lui, trouva une galoche de sa femme dans la cour et la porte de la maison verrouillée à l'intérieur. Il contourna le bâtiment, rentra par derrière et trouva les cadavres encore chauds de sa femme et de sa petite fille horriblement tuméfiés et couverts de blessures.

Pendant ce temps, P. Badin rentrait chez un épicier de Bron et se faisait servir le plus tranquillement du

monde un verre de vin blanc sur le comptoir, tout en demandant si on ne pourrait pas lui échanger des pièces de cinq francs contre un billet de banque « *parce que c'est par trop embarrassant* ». Il étale ses dix pièces sur une table et après avoir réglé sa consommation va prendre le tram de Bron-Vinatier pour rentrer à Lyon.

En raison de son entrée prochaine au régiment, il passe chez le coiffeur, va prendre un bain puis se dirige vers la place du Pont où il avait rendez-vous avec ses complices.

Il retrouve là, L... et le légionnaire et leur fait connaître le résultat du crime et du vol. Le partage n'est pas fait, car il prétend avoir confié l'argent à son frère ; l'assassin craignait à son tour d'être dévalisé, C.. l'ayant un jour menacé en ces termes : « *On te buttera si tu trouves quelque chose et ne le partages pas* ».

Le légionnaire partit de son côté et L... et Badin allèrent manger copieusement au restaurant ; Badin disait avoir conservé sur lui une trentaine de francs.

Après le repas, L... qui s'était proposé pour aller vendre la montre et la chaîne volées, partit pour revêtir un uniforme de chasseur afin d'écarter les soupçons. Pendant ce temps, P. Badin se rendit chez la Parisienne, sa maîtresse, qu'il n'avait pas vu depuis quelques jours. Ils sortirent tous deux et allèrent dans un café de la place du Pont, en compagnie du frère de Badin qu'ils avaient rencontré.

C'est là que L..., vêtu de son uniforme, avec un brassard de deuil, les retrouva ; le frère Badin partit et les trois autres se dirigèrent du côté de la rue de la Barre où habitait un horloger connu de L... Ce dernier entra

seul, mais la femme du bijoulier étant seule ne voulut pas acheter en l'absence de son mari et elle le pria de vouloir bien repasser le soir.

La Parisienne étant partie, les deux comparses, afin de passer le temps, décidèrent, après avoir fait de nombreuses haltes dans les divers cafés de finir leur après-midi dans un cinéma. Vers sept heures, ils retournèrent chez le bijoulier. L... raconta qu'il venait de perdre ses parents et que partant pour le front il n'avait pas besoin d'une montre en or et désirait faire argent de celle qu'il possédait. Cette habile explication parut très plausible au bijoulier qui paya la montre cent quatre francs. L... revint trouver P. Badin, lui dit n'avoir vendu la montre que cinquante francs et se fit remettre cinq francs pour sa peine, gardant ainsi cinquante-neuf francs sur le véritable prix de vente.

Le soir, Badin et L..., firent un plantureux repas dans un café du cours Gambetta, « buvant du champagne pour fêter le succès de leurs opérations », et achevèrent leur soirée au Casino. Ils se séparèrent à la sortie et P. Badin alla coucher au repos du soldat où il trouva le légionnaire et lui paya certaines consommations au buffet.

Le mardi matin, après un déjeuner à la cantine, G... l'accompagna à la caserne de la Part-Dieu, où il devait être incorporé. Le légionnaire l'engageait à ne pas rentrer et voulait l'emmener à Feyzin commettre un nouveau crime dans une ferme connue de Badin et habitée par Monsieur Darcieux, âgé de 80 ans, sa belle-sœur très âgée aussi, et une petite bonne. P. Badin s'y refusa disant qu'il était déjà en retard d'un jour pour rentrer

à la caserne, mais qu'« il avait voulu d'abord commettre le crime à la ferme Chedecal pour se procurer quelque argent ».

Quelques heures après son arrivée, il fut arrêté par des agents de la sûreté, avoua immédiatement son crime et dénonça L..., C... et le légionnaire dont il donna les signalements. Il déclara, lorsqu'on lui demanda quel était le mobile de son crime : « Il n'y a pas d'autre motif que de nous procurer de l'argent ; je devais entrer au régiment et ne voulais pas y aller sans ressources, L... disait toujours qu'il allait partir et avait besoin d'argent, quant au légionnaire, il cherchait de l'argent pour s'habiller en civil et trouver une place. C... voulait de l'argent pour s'amuser.

L'argent est donc le seul mobile qui nous a poussé au crime qui a été concerté entre nous pendant plus d'une semaine et que nous avons préparé et même tenté plusieurs fois ensemble ».

RAPPORT de M. le Professeur ETIENNE-MARTIN

L'examen et l'autopsie des cadavres faits par M. le Professeur Etienne Martin, les 18 et 19 janvier 1916, montra avec quelle sauvagerie fut accompli le crime.

1. ENFANT CHEDECAL. — Le cadavre est en état de rigidité cadavérique, le decubitus de coloration normale est en arrière du corps.

Du sang s'échappe par le nez ; la langue est projetée entre les arcades dentaires ; la figure est tuméfiée par des contusions et des ecchymoses.

Dans la région temporale gauche, vers la queue du sourcil, se voient deux ecchymoses parcheminées qui ont un centimètre et huit millimètres de diamètre.

La bosse frontale droite est ecchymotique.

La région de l'os malaire droit est le siège d'une ecchymose avec parcheminement de la peau qui a dix-huit millimètres de diamètre.

La joue droite et la paupière inférieure droite sont le siège d'une ecchymose avec parcheminement de la peau qui a dix-huit millimètres de diamètre.

La joue droite et la paupière inférieure droite sont le siège d'une ecchymose avec parcheminement de la peau qui a trente-cinq millimètres de hauteur sur vingt millimètres de largeur. Sur le bord inférieur de la branche droite du maxillaire inférieur se trouve une ecchymose noire avec parcheminement de la peau qui a trente-cinq millimètres dans son axe horizontal et quinze millimètres de hauteur.

Sur le bord inférieur de la partie moyenne de la branche gauche du maxillaire inférieur se voit une ecchymose arrondie de quinze millimètres de diamètre.

Sur la joue droite, je constate plusieurs éraflures de la peau qui sont le résultat de coups d'ongles. Il existe également sept éraflures de la peau par coups d'ongles dans la région sus hyoïdienne droite.

Au niveau du cou, il existe une ecchymose noire diffuse à la partie du muscle sterno-mastoïdien gauche. Le mouchoir qui a été trouvé noué et serré autour du cou n'a pas laissé de sillon parcheminé et nettement apparent.

On voit à la base du cou une empreinte en pointillé

rouge de la peau, formée à ce niveau par la chaîne qui maintient une médaille. La partie supérieure de la poitrine, région de la poignée, du sternum et des clavicules, est ecchymotique, la peau présente une coloration noire.

En aucune autre partie du corps il n'existe de traces de violences.

L'ouverture des paupières montre des ecchymoses conjonctivales en pointillé du côté gauche du chemosis de la conjonctive à droite et quelques ecchymoses ponctuées.

La dissection du cuir chevelu met en évidence une ecchymose formée de sang coagulé dans la région pariétale gauche, qui a trente millimètres de diamètre ; une ecchymose large et diffuse formée par du sang coagulé sous le péricrâne dans la région occipitale.

Les os du crâne sont intacts, il en est de même des méninges et des centres nerveux.

Dans la dissection du cou, après section du maxillaire inférieur à sa partie antérieure, on pratique l'examen de la cavité buccale. Il n'y a pas de corps étrangers du pharynx ni du larynx, la cavité pharyngée est tapissée par du sang.

Les muscles sterno-mastoïdiens, à la partie antérieure du cou sont parsemés d'ecchymoses formées par du sang coagulé. L'état ecchymotique est surtout marqué au niveau de leurs parties inférieures et vers l'insertion sterno-claviculaire. Le tissu cellulaire qui englobe le paquet vasculo-nerveux est infiltré de sang coagulé qui forme un manchon à la carotide primitive.

Les tuniques internes des carotides sont intactes. La

région rétro-pharyngée est ecchymotique, il n'y a pas de fractures du larynx ni de l'os hyoïde.

Le larynx et la trachée contiennent une spume sanglante finement serrée.

Les ecchymoses décrites à la partie inférieure du cou, s'étendent au thymus qui pèse 55 gr. et descend jusqu'au devant du péricarde, et elles suivent les tuniques externes des carotides, le tronc brachio-céphalique pour envahir la face antérieure de l'aorte jusqu'à la partie incluse dans le péricarde.

Les poumons présentent des plaques d'emphysème sous-pleurales à la partie antérieure des lobes supérieurs et dans les scissures interlobaires des ecchymoses sous-pleurales. Le tissu pulmonaire est congestionné, il crépite dans toutes ses parties.

Le poids du poumon droit est de 170 gr., celui du poumon gauche de 130 gr. Le cœur, dont les cavités contiennent du sang liquide ne présente pas de lésions pathologiques, il pèse 100 gr.

A l'ouverture de la cavité abdominale, on ne constate rien à signaler du côté du péritoine, de l'appendice ou de l'intestin. L'estomac contient la valeur de deux cuillérées à bouche d'un liquide incolore au milieu duquel on reconnaît du pain.

Le foie pèse 640 gr., la rate 40 gr. Les reins du poids de 60 gr. ne présentent pas d'altérations pathologiques.

2. FEMME CHEDECAL. — La rigidité cadavérique est complète ; le decubitus est en arrière du corps.

Il existe au-dessus du sourcil droit une plaie contuse de 5 cm. de long sur 2 cm. de large. Au-dessus de cette

plaie, sur la bosse frontale droite se trouvent deux ecchymoses de la peau qui est parcheminée, l'une de 25 mm. de long, l'autre de 30 mm. de long.

Dans la région temporale gauche, sur la partie externe du sourcil, ecchymose avec parcheminement de la peau ayant une longueur de 30 mm. Contusions avec ecchymoses du pavillon de l'oreille gauche.

Toute la région de la branche montante du maxillaire inférieur à gauche est ecchymotique et porte une empreinte d'un instrument contondant en forme d'arc qui a 4 cm. de long.

Sur l'os malaire, ecchymose avec parcheminement de la peau sur une longueur de 15 mm.

Ecchymose de 35 mm. à la partie gauche du menton. Plaie contuse de 12 mm. sur le dos du nez avec fracture des os du nez. La joue droite porte trois ecchymoses qui s'étendent jusqu'au pourtour de l'oreille.

Ecchymose parcheminée au-dessous de la branche droite du maxillaire inférieur qui paraît résulter d'un coup d'ongle avec éraflure de la peau.

Au membre supérieur droit, petite tache ecchymotique parcheminée de 15 mm. de longueur au niveau de la partie postérieure du coude.

Infiltration sanguine à la partie interne du coude au membre supérieur gauche, aucune trace de violence.

Ankylose de la hanche gauche avec raccourcissement du membre de 4 à 5 cm. Varices du membre inférieur gauche. Ecchymose parcheminée de 8 mm. sur la rotule droite.

Ecchymose de 2 cm. au-dessus du genou droit.

Au niveau du cou, à la partie moyenne du sterno-

cléido-mastoïdien gauche, se trouve une légère ecchymose.

Dans la dissection du cou, la dissection de la peau montre que le muscle sterno-cléido-mastoïdien est ecchymotique. L'ecchymose se poursuit au niveau des muscles sous-hyoïdiens et au niveau du paquet vasculo-nerveux du cou, toujours du côté gauche.

Dans la dissection du cuir chevelu, la région occipitale est occupée par un vaste hématome formé de sang coagulé. Les os du crâne ne sont pas fracturés.

Dans la fosse occipitale gauche, légère hémorragie méningée qui tapisse la convexité des lobes occipitaux.

La face supérieure du cervelet est enduite de sang coagulé. L'hémorragie a continué jusque dans l'espace arachnoïdien autour du bulbe et de la protubérance.

Pas d'hémorragie cérébrale.

Sur la peau de la poitrine, pas d'ecchymose apparente. La dissection montre des fractures de côtes au niveau des 2°, 3°, 4° côtes gauches et des 2°, 3°, 5° côtes droites. Pas de fractures des cornes du cartilage thyroïde. Pas de fractures de l'os hyoïde.

Hémothorax à droite, d'un litre environ et consistant en du sang coagulé.

Hémothorax gauche moins marqué.

Dans la trachée et les bronches sang aéré.

Le poumon droit est fixé par des adhérences à son sommet. Son poids est de 290 gr.

Poumon gauche pèse 290 gr. Plaques d'emphysème sous-pleural.

Poumon droit : au niveau du hile large, ecchymose sous-pleurale et infiltration hémorragique du tissu pul-

monaire. Le reste du poumon est exsangue et présente de l'emphysème sous-pleural.

Poumon gauche : déchiré par fractures costales, le reste du poumon est exsangue, emphysème crépitant, sous-pleural.

Ecchymose dans la partie supérieure du péricarde, sur la face antérieure de l'aorte ayant 4 cm. de large et 2 cm. de haut. Ecchymose de 6 cm. de haut à la partie postérieure de l'aorte thoracique.

Le cœur ne présente pas de lésions pathologiques, un peu de sang liquide dans le péricarde.

Rien à signaler du côté des reins ni de l'intestin.

Le lobe gauche du foie présente une ecchymose sous-capsulaire de 35 mm. de long sur 2 cm. de haut. Le poids est de 1 kg.

La rate présente un bord antéro-inférieur ecchymotique. L'ecchymose a 4 cm. de long. Le poids est de 90 gr.

L'estomac ne contient pas de sang, deux à trois cuillérées à soupe de matières alimentaires. Rien de particulier à la muqueuse.

3. CONCLUSIONS. — I. Le cadavre de la jeune enfant Chedecal porte au niveau de la face et du cuir chevelu des ecchymoses qui ont été produites par plusieurs coups portés à l'aide d'un instrument contondant.

II. La mort a été déterminée par la strangulation à l'aide des mains et d'un lien et par la compression de la partie supérieure de la poitrine.

— Le cadavre de la femme Chedecal présente au ni-

veau de la face et du cuir chevelu des plaies contuses et des ecchymoses qui ont été produites par de multiples coups portés à l'aide d'un instrument contondant.

I. Les traumatismes ont déterminé une légère hémorragie méningée qui a dû produire de la commotion cérébrale.

II. Au niveau du cou on trouve des ecchymoses et des traces de pression qui proviennent de tentatives de strangulation à la main.

III. Le thorax a dû subir une compression assez considérable, il en est résulté des fractures multiples des côtes avec gros épanchement hémorragique dans les cavités pleurales.

IV. Des coups ont été portés au niveau du creux épigastrique et ont occasionné une ecchymose de la rate et du lobe gauche du foie.

V. La mort a été déterminée par l'hémorragie intrathoracique consécutive aux multiples fractures des côtes et à l'asphyxie.

7. Badin en prison.

Nous avons peu de renseignements sur la conduite de P. Badin en prison.

Une après-midi, vers six heures, il simula une tentative de suicide par pendaison au mécanisme de la fenêtre située à 1 m. 50 de haut. Il savait qu'à ce moment précis le gardien rentrait dans la cellule pour fermer la fenêtre.

Depuis ce jour, il fut surveillé plus attentivement, mais jamais il ne fit de nouvelle tentative.

Vers la fin de sa prévention, quelque temps avant son jugement, il écrivit au juge d'Instruction, priant ce dernier de bien vouloir faire demander au père Badin un vêtement neuf et du linge de corps pour comparaître devant la Cour d'Assises.

8. La Condamnation.

P. Badin a eu, durant l'instruction de son procès, une attitude cynique qu'il a conservée devant la Cour d'Assises. Il répondait par monosyllabes aux questions qui lui étaient posées. L'interrogatoire fut surtout un soliloque du président exposant les faits, Badin essaya à peine de contester quelques violences. Il essaya cependant de sauver son complice L..., en disant que ce dernier ignorait la provenance de la montre et qu'il l'avait chargé simplement de la vendre. A l'instruction, P. Badin, au contraire, avait accusé L...

Il essaya, en outre, de rejeter une partie de la faute sur le légionnaire G..., alors en fuite, disant que ce dernier l'avait poussé au crime, l'engageant à ne pas hésiter à tuer les gens s'il le fallait. Cependant, il avoua que le crime de la ferme Chedecal avait été concerté entre L..., C... et lui avant qu'il ait fait la connaissance du légionnaire.

Les débats se poursuivirent deux jours, les 27 et 28 octobre 1916 devant les Assises du Rhône, l'avocat général Maître Astie soutint l'accusation. Maître Bernard

présenta la défense de P. Badin. Après une délibération de une heure un quart, le jury rapporta un verdict de culpabilité sans circonstances atténuantes. En conséquence la cour condamna Paul Badin à la peine de mort.

Il écouta la lecture de l'arrêt dans une attitude piteuse : la tête basse, les mains croisées.

[9. L'exécution.

L'exécution eut lieu le samedi 20 janvier 1917, et le quotidien « Le Progrès » du dimanche relata ainsi les faits :

Vendredi, l'exécuteur des hautes œuvres accompagnant les bois de justice arrivait à Lyon pour l'exécution de Paul Badin.

Samedi matin, lorsque le condamné vit entrer dans sa cellule : M. Loubat, procureur général, accompagné de M. Astie avocat général, Jourdain substitut du procureur de la République, Labastie juge d'instruction, Lamy Boisroziers secrétaire général pour la police de la préfecture du Rhône, Dufour directeur de la circonscription pénitentiaire, le condamné ne fut pas ému. Il se dressa, puis il se leva et s'habilla. Il consentit à entendre la messe et remercia son avocat M. Bernard et son gardien.

La guillotine était dressée devant celle des portes de la prison St Paul qui se trouve sur le cours Suchet, près de la rue Dalandine. Le condamné accompagné du bourreau fit rapidement quelques pas et se trouva devant la

sinistre machine. Pendant que les gendarmes qui assuraient le service d'ordre présentaient les armes, sur un ordre bref le couperet tombait : « Justice était faite ».

Le corps du supplicié, n'ayant pas été réclamé, fut placé dans un fourgon, conduit au cimetière et, après un simulacre de funérailles, transporté à la Faculté de Médecine pour en faire l'autopsie.

TROISIEME PARTIE

Étude anthropométrique.

Nous allons passer ici en revue les différentes particularités physiques de P. Badin ; dans un premier paragraphe, nous donnerons l'état de la fiche anthropométrique qui nous a été communiquée et la photographie du condamné qui présentait une physionomie quelconque, avec une moustache brune à peine naissante, une abondante chevelure noire qu'il coiffait, paraît-il, coquettement avec une raie impeccable. Nous passerons ensuite à l'examen de son squelette gracieusement mis à notre disposition par M. le Professeur Etienne Martin.

1. Fiche anthropométrique.

Taille	1 m. 615
Envergure	1 m. 71
Buste	0 m. 88

Tête : longueur 20 cm. 1
 largeur 16 cm. 3
 Zygoma 14 cm. 8

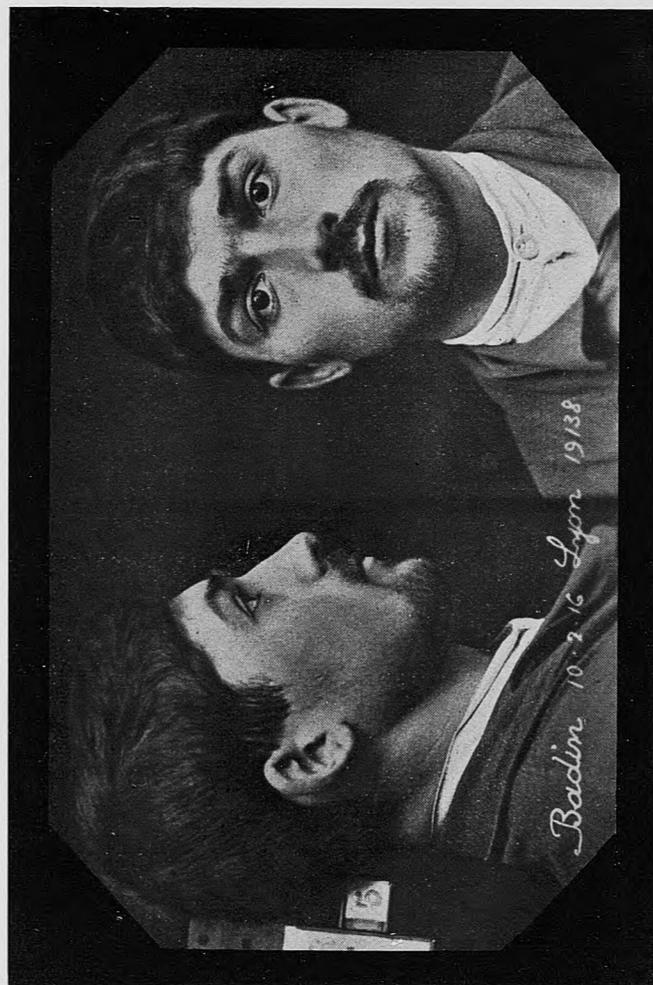
Oreille droite 5 cm. 8.

Nous voyons que la grande envergure dépasse la taille de 10 cm., c'est-à-dire 2 ou 3 cm. de plus que dans la moyenne. De même le tiers de la plus grande longueur du crâne est un peu supérieur à la hauteur de l'oreille.

2. Etude de la tête.

Nous avons, en premier lieu, mesuré les différents diamètres et indices crâniens et nous les avons comparés avec une moyenne normale établie par Broca.

Crâne	Cas P. Badin	Moy. Broca
Diam. antéro-postérieur max.	199,5	182,7
» transversal moyen	155	145,2
» vertical (Basilo-Bregma)	142	132
» transverse frontal min.	92,5	100
» » » supérieur	117	121,7
» » occipital max.	120	112,5
Face		
Longueur simple	78,3	87,7
Largeur bizygomatique	142	133
Longueur squelette du nez	55,5	51,3
Largeur » »	22	24,1
Diam. vertical orbitaire	36	37
» horizontal »	41,5	40
» antéro-post. trou occipital	38	37



Exécuté à Lyon le 20 Janvier 1917

» transverse » »	32,5	32
Longueur voûte palatine	49	47
Largeur max. »	49	47

Indices

I céphalique	$\frac{\text{Trm} \times 100}{\text{Antero post.}}$	77,69	79,5
I vertical	$\frac{\text{Vert.} \times 100}{\text{Ant. post.}}$	71,18	72,2
I stéphanique	$\frac{\text{Front min.} \times 100}{\text{Front steph.}}$	78,92	82,4
I frontal	$\frac{\text{Front min.} \times 100}{\text{Occiput max.}}$	77,08	88,8
I facial	$\frac{\text{long.} \times 100}{\text{larg. bzygom}}$	55,35	65,9
I nasal	$\frac{\text{larg.} \times 100}{\text{long.}}$	39,63	46,8
I orbitaire	$\frac{\text{D vert.} \times 100}{\text{D horiz.}}$	86,73	85,7
I trou occipital	$\frac{\text{trans.} \times 100}{\text{ant. post.}}$	85,52	84,3
I palatin	$\frac{\text{larg.} \times 100}{\text{long.}}$	77,55	74

Courbes

Médiane frontale sous-cérébrale	18	18,1
» » cérébrale	115	110,9
» pariétale	136	126,3
» occipitale susiniaque	81	71,5
» » cérébelleuse	52	47,9
» totale	402	374,7
Transverse sus-auriculaire	350	312,4
» totale	485	445,1

Horizontale antérieure	255	251,2
» postérieure	304,5	274,4
» totale	559,5	525,6

Angles

Occipital de Broca	18°	—20,12. +10,33
» de Daubenton	+8°5	— 1,56. + 9,34
Basilaire de Broca	23°	14,36. 26,32
Facial de Jacquart	76°	73,66. 81,25
Ophryo spinal de Broca	72°	72,36. 76,81

Nous avons étudié ensuite séparément les différents os et voici nos résultats :

— L'OCCIPITAL présente une épaisseur de 7 mm. au lambda et de 20 mm. au niveau de la protubérance. Du côté de la face externe, l'inion fait un léger crochet d'une longueur de 2 mm. à sommet dirigé vers le bas. Du côté de la face interne, la gouttière longitudinale, qui est simple comme normalement, donne au niveau de la bosse occipitale interne deux dilatations séparées l'une de l'autre par une petite crête, prolongement supérieur de la bosse occipitale. A la dilatation de droite fait suite une gouttière latérale transverse droite peu marquée et située sur le sommet d'une crête. A la dilatation de gauche, qui pourrait faire songer à une fossette torcularienne, fait suite une gouttière gauche plus marquée que la précédente. Au-dessous de la bosse occipitale interne, la crête occipitale interne se divise en deux branches pour délimiter une fossette occipitale moyenne de forme

triangulaire dont la hauteur est de 27 mm. et dont la base mesure 15 mm. Elle se continue par deux gouttières, une à droite, et une à gauche se dirigeant vers les deux trous déchirés postérieurs.

La suture lambdoïde présente des dentelures nombreuses, longues et fortes.

Les condyles de l'occipital sont ovalaires et présentent en avant, des trous condyliens antérieurs très larges ; le droit étant même divisé en deux, par une petite jetée osseuse. Les trous condyliens postérieurs qui sont très variables et qui livrent normalement passage à de petits rameaux veineux, n'existent pas ici.

Sur l'apophyse basilaire, on remarque l'existence de deux petits tubercules occipito-basilaires qui ont été quelquefois décrits sur des individus anormaux.

— LE PARIÉTAL. On note l'absence des trous pariétaux.

Sur la face externe des deux pariétaux se voient, remontant au-dessus de l'orifice auditif externe, un sillon temporo-pariétal qui se dirige en arrière et finit par se perdre sur la face du pariétal après avoir donné une branche collatérale.

Les bosses pariétales sont inégales ; la gauche semble plus marquée que la droite.

Sur l'apophyse basilaire, on remarque l'existence de nombreuses excavations pacchioniennes ; une première, très vaste, ovalaire de 8 mm. de long, située à 38 mm. de la suture coronale et à 17 mm. de la suture sagittale, et de nombreuses (20 à 25) de la dimension d'une tête d'épingle vers l'angle inféro-antérieur sur le trajet de la méninge moyenne.

— LE FRONTAL présente une bosse frontale droite plus prononcée que celle du côté opposé. Pas de trous sus-orbitaires ; une échancrure bien marquée à droite et une moins apparente à gauche. Les fossettes endo-frontales latérales, qui logent l'anse la plus basse de la circonvolution de Broca que l'on avait trouvé très accentuée chez Gambetta, sont ici bien marquées.

Sur la face interne, à droite, se trouve une petite excavation de 10 mm. au-dessus de la voûte orbitaire et à 26 mm. de la crête médiane ; et de petites dépressions punctiformes à 4 mm. de la suture coronale et à 36 mm. du Bregma.

— L'ETHMOÏDE ne présente pas de variations notables.

— LE SPHÉNOÏDE présente une selle turcique très prononcée avec deux petits orifices en son milieu, correspondant peut-être à une ébauche du canal crânio-pharyngien de Landzert ou canal pituitaire de Calari. La lame quadrilatère est haute de 10 mm. et large de 17 mm. avec des apophyses clinoides postérieures bien prononcées et dirigées en avant.

Le jugum sphénoïdale, qui unit les petites ailes du sphénoïde à l'ethmoïde, présente un prolongement ethmoïdal terminé par une épine médiane : la spina ethmoïdalis, et deux petites ailes latérales : les ailes minimes. La grande aile droite du sphénoïde présente un petit trou supplémentaire au-dessous de la fente sphénoïdale, ce petit orifice se voit pour Le Double dans les cas de trouble du développement et livre alors passage au nerf maxillaire supérieur.

En dehors du trou grand rond, deux petits sillons parallèles et horizontaux d'une longueur de 20 mm.

A gauche, présence du trou innominé en avant et en dedans du trou ovale, donnant suite au petit canal innominé qui va s'ouvrir en dehors de la fossette du sca-phoïde et au-dessus de la fosse piérygoïde.

Le trou petit rond gauche s'ouvre en bas, en dehors de l'apophyse sphénoïdale ; le droit s'ouvre en pleine base de l'apophyse sphénoïdale droite, cette dernière étant de ce fait perforée en tunnel.

Sur le plan antérieur ou orbitaire, du côté droit ainsi que du côté gauche, se voit près du bord postérieur de la paroi externe de l'orbite un petit sillon qui aboutit à un trou occupant la partie externe du bord inférieur de la fente sphénoïdale et auquel fait suite, en dedans du crâne, un autre sillon de la même largeur qui se perd sur la face inférieure de l'aile du post-sphénoïde. Dans ce conduit passerait la petite artère méningée de Cruveilhier qui fait communiquer l'artère lacrymale et l'artère méningée moyenne. Tandler y attache une grande importance au point de vue anatomie philosophique, il se rencontre dans plusieurs espèces simiennes. La fente sphéno-maxillaire est d'une grandeur moyenne normale.

Sur le plan ptérygo-maxillaire, on retrouve des deux côtés le Porus crotaphitico-Buccinatorius décrit par Hyrte, dû à l'ossification d'un ligament. C'est un orifice petit, circulaire, circonscrit en haut par une portion de la face inférieure de l'aile du postsphénoïde bordant en dehors le trou ovale, et en bas limite par une languette ostéo-fibreuse ou osseuse (dans le cas particulier, fibreuse à sa partie médiane), fixée en avant à l'extrémité postérieure de la racine de l'aile externe de l'apo-

physe ptérygoïde, en arrière à un point situé à 4 mm. en avant du trou sphéno-épineux. Cet orifice livre passage, lorsqu'il existe, au nerf crotaphitico-buccinateur.

Le ptériorion a sa forme normale en H.

— LE TEMPORAL présente une crête sus-mastoïdienne bien marquée. Un orifice auditif externe ovalaire à grand diamètre vertical.

Les apophyses mastoïdes bien développées sont longues de 12 mm.

La hauteur auriculo-mastoïdienne est de 38 mm. de chaque côté et sensiblement égale à la moyenne de Broca qui est de 36 mm. Le trou mastoïdien droit est très prononcé et se trouve sur une même horizontale que le trou auditif externe mais très en arrière, au niveau de la suture temporo-occipitale. Du côté gauche, dans une région symétrique, on trouve deux orifices correspondant au canal mastoïdien gauche.

La face inférieure présente une asymétrie entre le côté droit et le côté gauche ; le trou déchiré antérieur gauche est plus grand que le droit et se trouve postérieur par rapport à ce dernier. Les deux trous déchirés postérieurs semblent plus vastes que normalement et le droit est divisé en son milieu par un pont osseux.

— LES PETITS OS DE LA FACE : os propres du nez, cornets inférieurs, os palatins ne présentent pas d'anomalies, les sutures sont normalement situées ; la suture unissant le palatin à l'apophyse palatine du maxillaire supérieur, qui peut présenter six types différents décrits par Matiegka, présente ici une forme à convexité postérieure.

— LE MALAIRE droit présente un canal malaire normal

avec ses trois orifices, mais le gauche a deux orifices sur la face jugale correspondant à deux canaux gauches, avec deux orifices orbitaires et deux orifices dans la fosse ptérygo-maxillaire.

Sur le bord postérieur ou temporal de chaque malaire, existe très nettement l'apophyse marginale de Schultz ; de même, on voit, au niveau de la suture du malaire et du maxillaire supérieur, au niveau de l'angle inférieur, le tubercule malaire.

— LE MAXILLAIRE SUPÉRIEUR. Chaque maxillaire, et particulièrement le droit, présente dans sa partie orbitaire une empreinte très nette du muscle oblique inférieur de l'œil, décrite par Leidy.

Les apophyses alvéolaires forment un arc parabolique et les dents non cariées, au nombre de 14, sont bien implantées. Des deux côtés, la troisième grosse molaire, ou dent de sagesse, est enclavée dans une mince coque osseuse à 17 mm. au-dessus et en arrière de la deuxième grosse molaire. L'apophyse palatine, dont la longueur normale varie pour Broca suivant la race de 35 mm. 4 à 45 mm. 6, est ici de 42 mm., et la largeur, qui varie de 36 mm. 6 à 41 mm. 2, est ici de 38 mm.

De chaque côté du trou palatin antérieur, se voit une petite suture maxillo-incisive décrivant une petite courbe de 18 mm. à concavité postérieure, correspondant à la suture endo-exognathique d'Albrecht et au début de la suture méso-exognathique d'Albrecht.

Le canal palatin antérieur, qui a une structure très variable décrite par un grand nombre d'auteurs, est ici formé par deux petits orifices antérieurs correspon-

dant aux deux canaux de Sténon et un orifice médian postérieur correspondant au canal de Scarpa.

Les sinus sont bien conformes et s'ouvrent normalement dans les fosses nasales.

— LE MAXILLAIRE INFÉRIEUR présente une arcade alvéolaire hyperbolique avec 14 dents, les antérieures sont plantées perpendiculairement au bord alvéolaire et les grosses molaires sont dirigées légèrement en dedans. (La deuxième prémolaire droite et la première grosse molaire gauche sont cariées). Il y a absence des troisièmes grosses molaires. Le Diastème post-molaire de Pelletier, c'est-à-dire la distance existant entre la dernière grosse molaire et la branche montante du maxillaire, est de 17 mm. de chaque côté.

L'indice mandibulo-crânien qui est égal au rapport du poids du maxillaire inférieur $\times 100$ sur le poids du crâne et qui est normalement de 13,4 d'après Broca, est ici de 13,31.

Le poids de la mandibule a été bien étudié par Manouvrier qui est arrivé aux conclusions suivantes : 80 gr. 4 en moyenne chez les individus normaux et 94,3 chez les criminels. Ici, nous trouvons 80 gr.

Le diamètre bigoniaque étudié par l'école italienne, avec Marro et Ferri, a normalement 95 mm. environ, ici nous avons 110 mm.

La hauteur symphysienne a laquelle Monti attache une certaine importance est de 23 mm.

L'éminence mentonnière est bien marquée et avance de 17 mm. sur le pied de la perpendiculaire abaissée du bord alvéolaire sur le plan inférieur ; la moyenne normale est de 20 mm.

L'angle symphysien qui mesure le prognathisme du maxillaire inférieur est normal et de 54 degrés.

L'apophyse coronoïde est un peu courte et en forme de lancette ou d'arc gothique.

L'indice coronoïdien qui est le rapport de la largeur de la base $\times 100$ sur la hauteur de l'apophyse est de 121.

Le Double classe ainsi les indices coronoïdiens :

60 à 70 races inférieures.

70 à 80 races intermédiaires.

80 à 90 races supérieures.

L'indice branchio coronoïdien est plus stable et plus juste que le précédent, il est le rapport de la largeur de la base $\times 100$ sur la hauteur de la branche montante, normalement il est compris entre 25 et 30, il est ici de : 34.

L'angle mandibulaire est normal et égal à 114°.

— LA CAPACITÉ CRANIENNE, mesurée par la méthode à la grenaille de plomb de Broca, donne le résultat un peu élevé de 1 litre 940. La moyenne normale est, en effet, de 1 litre 598.

— ASYMÉTRIE DE LA BASE.

Le diamètre auriculo Basion droit = 56 mm.

» » » » gauche = 58 mm. 5

— ASYMÉTRIE DE LA VOÛTE.

Le diamètre auriculo Bregma droit = 134 mm.

» » » » gauche = 136 mm. 5

3. Etude du Tronc et des Membres.

— LE BASSIN est normalement constitué. L'indice antéro-postérieur du détroit supérieur qui est le rapport du Détroit sus pubien $\times 100$ sur la largeur max. est égal à 76,92. Les deux os coxaux présentent un trou obturateur de forme ovale, leur épaisseur est normale, de 5 mm au niveau de la fosse iliaque et de 15 mm au niveau de la crête iliaque.

— LE THORAX est de forme normale et ne présente aucune anomalie.

— LES OS LONGS ont leurs soudures diaphyso-épiphysaires encore incomplètes.

Nous avons mesuré ces os et voici nos résultats :

Membre supérieur droit

Humérus	33,3
Radius	23,5
Cubitus	25,9

Membre supérieur gauche

Humérus	33,2
Radius	23,4
Cubitus	25,8

Membre inférieur droit

Fémur	42
Tibia	36
Péroné	36,3

Membre inférieur gauche

Fémur	41
Tibia	35,1
Péroné	36,5

Nous avons ensuite établi la taille grâce aux tableaux de Rollet et nous avons, après moyennes faites, trouvé comme résultat : 1 mètre 622. La taille exacte donnée par la fiche anthropométrique est de 1 mètre 615. Nous n'avons donc qu'une différence de 7 mm. et, vu la précision de cette méthode, nous pouvons en conclure qu'il existe dans le cas particulier un rapport moyen normal entre la taille et la longueur des membres.

QUATRIEME PARTIE

Étude Anthropologique.

L'Anthropologie est la branche de l'Histoire naturelle qui traite de l'homme au double point de vue physique et moral, et de ses rapports avec l'espèce humaine. C'est cette étude qui, appliquée au cas particulier de P. Badin, mettant ainsi en évidence les stigmates physiques, psychologiques et sociologiques, nous permettra de rechercher chez lui l'existence d'un tempérament criminel.

L'étude de P. Badin, au point de vue PHYSIQUE, nous montre quelques variations que nous ne pouvons considérer comme caractéristiques d'un état criminel.

Le crâne présente une légère asymétrie que l'on trouve fréquemment chez un individu moralement normal, et certaines anomalies particulières considérées par certains auteurs comme stigmates de criminalité ont été le plus souvent combattues.

La fossette occipitale moyenne, due pour Lombroso à une hypertrophie du vermis inférieur du cervelet, organe de l'amour et de l'instinct impulsif et brutal, serait fréquente, pour lui, chez les criminels. Or, on a vu des fossettes existant chez des individus ayant mené une vie fort honnête (sans développement exagéré du vermis inférieur), et, inversement, on a observé l'inexistence de fossette avec un vermis inférieur volumineux. Elle semble due au développement anormal d'un sinus veineux : le sinus cruciatus ; c'est donc une question se rapportant au système veineux et non à la criminalité.

Les excavations pacchioniennes, de même, avaient, pour Lombroso, un certain rapport avec la criminalité, mais Von Bear l'a nié formellement.

Les autres parties du corps ne présentent aucune variation importante et l'on ne peut tirer de l'examen anatomique seul, aucune conclusion.

L'étude de l'HERÉDITÉ nous a montré le grand rôle joué dans la constitution d'un délinquant, et plus spécialement l'hérédité alcoolique.

Nous retrouvons, en effet, dans les antécédents de P. Badin un grand-père alcoolique, invétéré, noyé peut-être à la suite d'une crise d'alcoolisme aigu. Le père de P. Badin n'accuse rien, mais on ne peut conclure ainsi sur son affirmation.

En dehors de toute hérédité, nous avons un fait nettement établi, c'est qu'une très grande proportion de criminels ont reçu une ÉDUCATION DÉFECTUEUSE, anormale ou immorale. D'après les statistiques citées par Roux, sur 385 jeunes détenus, 233 appartenaient à des familles cosmopolites, privées et du père et de la mère ou de

l'un d'eux. Dans le Rhône, à la Maison de Sauvelage de l'enfance de Sacuny, sur 416 enfants, on retrouve 321 foyers désagrégés par une cause quelconque, c'est-à-dire dans 82,93 % des cas. Or, la mère de P. Badin est morte en couches et nous avons suffisamment vu dans l'observation le manque d'éducation, d'instruction, de direction en un mot, de ce futur délinquant qui, livré à son entière liberté à l'âge de 15 ans, fait preuve d'instabilité constante, changeant de place et de profession sans motif et qui, par trois fois, quitte le logis paternel sans y être sévèrement ramené par un père énergique.

Nous retrouvons chez lui une DYSHARMONIE ENTRE L'INTELLECT ET L'AFFECTIVITÉ. C'est en effet un individu qui, d'après les renseignements obtenus, était d'un intellect moyen, mais présentait des anomalies du côté de la sphère affective : Il est vif, emporté, quittant son logis pour une simple discussion avec son père qui lui conseillait de ne plus fréquenter certaine femme ; coléreux : il voulait se livrer à des violences sur la femme de son père qui lui refusait certains objets.

Il présente des ATTRACTIONS POUR LE MAL, de nombreux petits délits relevés grâce aux dépositions de ses parents en sont la preuve, et l'on voit, encore une fois, combien peu, on doit en pareils cas s'en rapporter à la date de la première répréhension officielle, celle-ci ne vient souvent qu'après de multiples méfaits.

Nous le voyons ensuite ayant des FRÉQUENTATIONS fort mauvaises de gens qui ont, comme lui, les mêmes habitudes, le même tempérament : C... voleur de devantures, G... déserteur et récidiviste, des femmes de mentalité douteuse telles que « la petite Jeanne », « la

Parisienne » femme mariée dont le surnom donné par les gens du voisinage indique peut-être quelle devait être la moralité.

P. Badin est PARESSEUX, manque son travail pour aller boire au cabaret. Il est VANITEUX, et ce sentiment est cause de bien des actes ; si le port irrégulier d'un brassard militaire, pour éviter d'être traité « d'embusqué » par ses camarades, en est une faible preuve, elle n'en dénote pas moins la marque d'une mentalité particulière. Il se vante d'avoir de nombreuses maitresses et entre autres des femmes mariées. C'est la vanité qui est la cause de son crime, car « il voulait avoir de l'argent pour rentrer à la caserne et ne pas se trouver sans le sou avec les autres recrues ».

Enfin, sur le point de passer en Cour d'Assises, il écrit à son père pour avoir un costume neuf le jour du jugement.

Au point de vue de ses rapports avec ses camarades, nous retrouvons encore des signes spéciaux : Il est MÉFIANT et ne veut pas, son crime accompli, faire part à ses complices du rapport de son vol, il a peur d'être dévalisé par eux. Il possède, en outre, une diminution considérable et même une ABSENCE DE REMORDS, dont Del Groco a montré l'origine psychosociale; il s'accusera, en effet, plus tard de son crime sans aucune hésitation et en avouera avec cynisme la véritable cause. Cette anesthésie morale, si bien décrite souvent chez de nombreux récidivistes, constitue le fond de l'inadaptabilité sociale.

En somme, nous avons trouvé, d'après l'étude de l'observation de P. Badin, des caractères psychologiques

et sociologiques, tels qu'ils peuvent être considérés comme des stigmates de ce tempérament particulier qui constitue le tempérament criminel. Un fond spécial, pervers, que les circonstances défectueuses de vie familiale et sociale ont fait développer et dans lequel une cause, qui paraît minime, a permis l'évolution vers un crime sauvage et cruel.

Les quelques signes physiques anormaux que nous avons pu trouver, s'ils ne sont pas caractéristiques d'un état criminel lorsqu'ils sont isolés, représentent cependant, dans le cas particulier, un léger état de dégénérescence.

Tous les signes réunis forment bien, comme dans une observation biologique où chaque signe n'est pas forcément pathognomonique d'un état, un tout qui permet de classer le délinquant.

C'est bien en se basant sur ces données, que tous les Congrès de Médecine légale réclament, comme le fit remarquer si justement M. le Professeur Etienne Martin au dernier Congrès de juillet 1927, un examen anthropologique des délinquants. Le Docteur Henyer, Médecin des Hôpitaux de Paris, apporta à ce même Congrès l'heureuse nouvelle d'un Arrêté pris à titre d'essai par le Ministre de la Justice, afin d'examiner à Paris, à la Maison de la Petite Roquette, les enfants délinquants au triple point de vue médical, psychologique et social, afin de dresser une observation permettant de prendre des mesures spéciales à chacun d'eux.

Sur la proposition de M. le Professeur Etienne Martin, les enfants anormaux et pervers de la Colonie Lyonnaise de Sacuny seront soumis désormais à cet examen anthropologique.

CONCLUSIONS

I. L'examen anthropologique et biologique des criminels constitue une méthode précise pour étudier la genèse de la criminalité.

Nous avons appliqué cette méthode dans l'étude que nous avons faite de l'assassin Paul Badin condamné et décapité le 20 janvier 1917, et dont le squelette est conservé au Musée de criminologie de la Faculté de Médecine de Lyon.

II. L'examen du squelette de P. Badin ne révèle aucune tare physique caractéristique, mais l'étude psychique et sociologique révèle l'existence d'un tempérament criminel qui a été développé et exalté par le milieu social dans lequel P. Badin a vécu.

III. L'étude anthropologique des délinquants juvénils doit servir de base aux éducateurs qui entreprennent le relèvement moral des pervers et des vicieux.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBRECHT. — Anatomie. Anz., 1879.
- BEAUFORT. — Du tempérament criminel. *Thèse de Lyon*, 1908.
- COLIN. — Evolution mentale et criminéralogie infantile. (*Vie Médicale*, 1921, p. 771-774).
- COSTEDOAT. — La fossette occipitale moyenne. (*Annales de Médecine légale*, Février 1927).
- FERRI. — L'omicidio nell anthropologia criminali. (Torino, 1895).
- LANDZERT. — Petersburger med. Zeitsch, 1868.
- LARAUZE. — Criminalités juvéniles et défaut de fréquentation scolaire. (*Revue philanthropique*, 1921, p. 357-374).
- LE DOUBLE. — Traité des variations des os du crâne de l'homme.
— Traité des variations des os de la face de l'homme.
- LOMBROSO. — L'homme criminel.
- MANOUVRIER. — Etude sur le poids des mandibules. (*Thèse Paris*, 1822).
- MARRS. — I caratteri dei delinquenti. Torino, 1887.

- MARTIN ETIENNE. — Discours à la Société d'Anthropologie de Lyon, 7 janvier 1905. (*Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon*, t. XXIV, Lyon, 1906).
- Cours, semestre d'hiver, 1926-1927.
- MONTE. — Studio Anthropologico sul crani dei delinquenti. Bologna, 1884.
- PELLETIER. — *Bulletin de la Soc. d'Anthrop. de Paris*, p. 537. Paris, 1902.
- SCHULTZ. — Bemerkungen über den Bau der Normalen Menschen. St-Petersburg, 1852.
- STOCKIS. — Les études criminéalogiques. (*Revue anthrop.*, 1921, p. 414-417).
- VERMALLE PAUL. — L'anthropométrie des Dégénérés. *Thèse de Lyon*, 1911.
- VON BEAR. — Anthropologischer Beziehung. Leipzig, 1893.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	9
INTRODUCTION	11
PREMIÈRE PARTIE. — <i>L'étude de l'observation complète d'un criminel a la valeur d'un document biologique</i>	13
DEUXIÈME PARTIE. — <i>Observation de Paul Badin</i>	17
TROISIÈME PARTIE. — <i>Etude anthropométrique</i>	43
QUATRIÈME PARTIE. — <i>Etude anthropologique</i>	57
CONCLUSIONS	63
BIBLIOGRAPHIE	65